

PROCES-VERBAL

Séance du conseil général du 15 décembre 2020

Présidence : Madame Lise Bettex, présidente.

ORDRE DU JOUR

1. PV de la dernière séance
2. Communications du bureau
3. Nomination d'un délégué à l'AISTBV
4. Préavis n° 04/2020 : Budget 2021
5. Informations de la Municipalité
6. Divers

Mme Lise Bettex, présidente, souhaite la bienvenue aux membres présents. Pour des raisons sanitaires, cette réunion se déroule à la Grande salle de Missy. Elle indique que les directives cantonales permettent la réunion des conseils généraux à certaines conditions. La presse est admise mais pas le public. Elle rappelle que le port du masque est obligatoire durant toute la séance.

2020 étant une année particulière suite à la crise du COVID-19, **Mme Lise Bettex, présidente**, demande à chacun d'avoir une pensée particulière pour toutes les personnes qui ont souffert de cette maladie ou de ses conséquences. Par ailleurs, M. Edmond Thévoz, ancien syndic, nous a quitté dernièrement. Une minute de silence est respectée en hommage aux personnes disparues durant l'année écoulée.

Comme lors des dernières séances, l'assemblée sera enregistrée à des fins de rédaction du PV. L'enregistrement sera ensuite effacé. De plus, uniquement les conclusions du rapport de commission seront lues. Afin de faciliter le comptage des voix lors du vote, un bulletin de couleur a été distribué à chaque membre. Il n'y a pas d'opposition.

La séance est ouverte par appel avec 31 membres présents sur 38. Le quorum est atteint.

Une personne souhaite rejoindre le conseil général. **Mme Lise Bettex, présidente**, passe à l'assermentation de M. Laurent Pahud. Celui-ci se présente.

Le conseil général passe à 32 conseillers présents.

Les scrutateurs désignés pour cette séance sont **M. Gaël Thévoz et M. Mickaël Buffier**.

Mme Lise Bettex, présidente, soumet l'ordre du jour. Il n'y a pas de remarques.

1. PV de la dernière séance

Mme Lise Bettex, présidente, passe à la consultation du procès-verbal du 6 octobre 2020 et ouvre la discussion.

Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité.

2. Communications du bureau

Mme Lise Bettex, présidente, passe aux communications du bureau :

- Covid-19 : Suite à la situation sanitaire, la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes a informé, le 4 novembre dernier, que le port du masque est obligatoire pour les séances du législatif même si la distance est respectée.
- Le 29 novembre 2020, le bureau électoral a fonctionné le dimanche matin pour le dépouillement de deux objets fédéraux.
- Covid-19 : Le Service cantonal décide d'interdire le public dans les séances du conseil dès le 3 décembre 2020.
- Lors de l'envoi de la convocation à cette séance, les dates des conseils de 2021 ont été communiquées.
- Covid-19 : La Confédération renforce, dès le 12 décembre, les mesures prises. Des exceptions sont possibles pour les cantons avec une bonne situation épidémiologique.
- Le 7 mars 2021 auront lieu les élections communales. La présidente projette une présentation du canton afin d'encourager les citoyens et citoyennes à s'engager et d'informer sur les rôles de chacun (législatif et exécutif). La documentation est à disposition des personnes intéressées et elle peut être envoyée par e-mail. Pour le 1^{er} tour des élections à la municipalité, les listes de candidats sont à déposer du 11 au 18 janvier à 12h00 précise, au greffe municipal. Pour un éventuel 2^{ème} tour et l'élection du syndic, les listes devront être remises à la présidente du bureau électoral une heure avant l'ouverture du scrutin.

Après un temps de réflexion donné à l'assemblée, aucune question ou remarque n'est formulée.

3. Nomination d'un délégué à l'AISTBV

Suite à l'adhésion de Missy à l'AISTVB, un délégué ainsi qu'un suppléant doivent être nommés. **Mme Lise Bettex, présidente**, propose M. Alain Galliker et M. Claude Quillet en tant que suppléant. Elle demande s'il y a d'autres candidats, ce n'est pas le cas. Après votation, MM. Alain Galliker et Claude Quillet sont élus à l'unanimité. Pour information, Mme Anne-Michèle Enggist est la déléguée de la municipalité et M. Olivier Thévoz est son remplaçant.

4. Préavis n° 04/2020 : Budget 2021

La commission des finances composée de M. Yves Mathis, rapporteur, de Mme Andrée-Luce Quillet et de M. Guy-Olivier Jeunet s'est réunie le 19 novembre afin d'examiner le préavis n°04/2020.

Mme Lise Bettex, présidente, cède la parole à **M. Yves Mathis** pour la lecture des conclusions du rapport. La commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

Comme indiqué dans son rapport, la commission des finances souhaite quelques précisions. **Mme Lise Bettex, présidente**, cède la parole à la municipalité.

M. Olivier Thévoz, syndic, répond aux questions formulées :

- *Compte 110.319.00 – De quel genre de cotisations s'agit-il ?*
Ce ne sont pas des licences mais diverses cotisations telles que l'UCV, la COREB, le fond de développement régional, l'AVDC, la Maison des Petits Pas, l'association vaudoise des boursiers communaux, etc.
- *Compte 210.401.10 Impôt des entreprises – Pourquoi aucun montant n'est prévu dans le budget ?*
Etant donné que Missy n'abrite pas ou peu de S.A. aucun montant n'a été prévu. De plus, il est difficile de budgétiser ce compte car les personnes au bénéfice d'une S.A. ont un délai de 5 ans pour établir leur situation.
- *Compte 355.427.00 et 351.427.00 – Les revenus des locations n'ont-elles pas été surestimées ?*
Sans être trop optimiste à cause de la crise sanitaire, la grande salle devrait pouvoir être louée selon le montant prévu. Concernant les autres locations, les recettes de la location du tracteur sont imputées à ce compte et sont dans le tir.

Mme Lise Bettex, présidente, demande si la commission est satisfaite des réponses puis ouvre la discussion sur le budget.

La parole n'étant pas demandée, le préavis n°04/2020 est soumis au vote tel que présenté. Il est accepté à l'unanimité.

5. Informations de la Municipalité

Mme Anne-Michèle Enggist, municipale, donne des nouvelles du PGA. Depuis le dernier conseil, deux séances ont eu lieu étant donné que le recours avait été admis. Mme Christelle Luisier Brodard, conseillère d'Etat, et ses collaborateurs étaient présents lors de la rencontre du 2 octobre où des questions ont pu être abordées. Puis, la municipalité a reçu des réponses par e-mails et une seconde séance a eu lieu début novembre. Il en ressort que le plan d'affectation doit être passablement retravaillé. Hier (14.12.2020), la municipalité a reçu un courriel contenant la dernière revue d'information « Canton-Communes » réalisée par la Direction des affaires communales. Dans ce document, il est cité que le plan d'aménagement de Missy n'aurait pas dû être accepté partiellement mais refusé d'un tout. C'est arrêt fait donc jurisprudence et par conséquent, l'accord partiel est annulé. Le PGA est refusé et le plan est à revoir pour l'ensemble du territoire.

M. Lucien Quillet demande ce que cela engendre.

Mme Anne-Michèle Enggist, municipale explique qu'il faut recommencer. En effet, depuis la première étude qui date d'avant 2010, la loi et le plan directeur cantonal ont changé. Dans le PGA accepté partiellement par le canton, il y a un surdimensionnement qui avait été toléré et ceci n'est plus admis. Le canton veut que le PGA soit en accord avec les nouvelles législations.

Lucien Quillet évoque le coût d'un tel dossier qui doit être repris à nouveau.

Mme Anne-Michèle Enggist, municipale, concède que cela a un coût conséquent.

M. Lucien Quillet est exaspéré que le canton tarde à se positionner et que la justice puisse prendre de telles décisions, à la charge des communes.

Mme Anne-Michèle Enggist, municipale, rappelle qu'il n'y a pas de reproches sur le travail rendu par Missy. Cette décision résulte de l'admission du recours. Mme Anne-Michèle Enggist est profondément déçue et en a fait part à qui de droit.

M. Lucien Quillet trouve cette situation inadmissible de la part du Canton. Il rappelle le travail déplorable d'un collaborateur du service cantonal qui a fait perdre passablement de temps à l'avancée du projet.

Mme Anne-Michèle Enggist, municipale, est navrée d'arriver avec une telle information mais elle se devait d'en aviser les conseillers. Elle rappelle qu'elle a pris connaissance, par hasard, de cette décision et ne peut apporter davantage d'explications. Cette jurisprudence est publiée en guise d'avertissement aux communes afin qu'elles sachent qu'il n'y aura plus de PGA accepté partiellement à l'avenir. Dans le cas de la commune de Missy, le PGA accepté partiellement a fait l'objet d'un recours. Vu que la faute reprochée au canton est d'avoir admis partiellement, tout le dossier est remis en question.

M. Nicolas Pilet, municipal, annonce que le panneau d'entrée du village, depuis St-Aubin, est redressé. La signalisation du village a été actualisée.

M. Laurent Morel, municipal, évoque le projet de revitalisation de la Petite-Glâne. Il indique que quelques modifications ont été apportées aux conventions et que celles-ci ont été retransmises aux différents exploitants. Il espère qu'elles seront prochainement signées. Peut-être que ces documents permettront de faire tomber une partie des oppositions. Par la suite, les oppositions seront traitées, avec la collaboration de M. Stauffer et M. Davoli du DGE. La municipalité étudie les statuts de cette association qui ont déjà été soumis aux Services des communes vaudoises et fribourgeoises. Ces statuts seront par la suite votés au Conseil général. Si le projet est accepté par les quatre communes, le chantier pourrait débuter l'année prochaine. Les travaux se dérouleront d'aval en amont. Par conséquent, Missy sera touché dans environ quatre ans. La municipalité étudie également la clef de répartition financière. M. Bolly, ingénieur de la société Triform SA a réalisé un gros travail pour évaluer les coûts, ceci afin de compenser au mieux la différence de subventions entre Vaud et Fribourg. Le financement détaillé sera soumis lorsqu'il sera finalisé.

M. Sébastien Galliker s'interroge s'il est équitable d'essayer de compenser la différence de subventionnement alors que les vaudois paient plus d'impôts dédiés à ce type de projets.

M. Laurent Morel, municipal, indique qu'une bonne répartition bénéficiera justement au canton de Vaud puisque celui-ci subventionne à hauteur de 95% le projet. Un travail de répartition par pourcentage permettra également que ce projet bicantonal ne soit pas davantage financé par les pouvoirs publics vaudois que fribourgeois. Il indique que les deux communes fribourgeoises ont demandé au canton de Fribourg qu'une exception, quant au financement, soit faite sur ce dossier.

M. Olivier Thévoz, syndic, annonce que la municipalité actuelle se représentera in corpore aux futures élections. Toutefois, il encourage vivement les personnes intéressées à se porter candidats afin d'assurer une certaine continuité. La municipalité remercie de la confiance témoignée et si cette confiance se renouvelle au printemps, l'équipe repartira avec enthousiasme pour un certain temps qui ne durera pas forcément toute une législature.

Par ailleurs, la mise à l'enquête pour la réfection du sol et remplacement du chauffage de l'église de Ressudens a été envoyée aujourd'hui.

Il annonce également la démission de la boursière communale, Mme Monney. Sa décision a été motivée par la possibilité de pouvoir augmenter son taux de travail.

M. Sébastien Galliker demande s'il y a déjà une estimation du coût pris en charge par la commune concernant les travaux de l'église de Ressudens et si un préavis relatif sera soumis.

M. Olivier Thévoz, syndic, répond qu'actuellement il n'a pas de chiffres à articuler mais qu'il y aura un préavis à ce sujet.

La parole n'étant plus demandée, **Mme Lise Bettex, présidente**, clôt la discussion sur ces informations.

6. Divers

Mme Lise Bettex, présidente, cède la parole aux conseillers/ères.

M. Gaël Thévoz indique que le miroir cassé à la descente de Fochaux, mentionné à un précédent conseil, est toujours usagé et qu'il va bientôt geler.

M. Nicolas Pilet, municipal, en prend note.

M. Mickaël Buffier s'interpelle sur le fait que les frais de conciergerie sont diminués au budget 2021 alors qu'en cette période de crise sanitaire le nettoyage est intensifié.

Mme Anne-Michèle Enggist, municipale, répond qu'elle ne sait pas ce qu'il va advenir de l'école à Missy et que le nettoyage de ses locaux n'a été prévu que pour une partie de l'année.

M. Sébastien Galliker demande si cela sous-entend qu'il y aura peut-être encore des classes à la rentrée 2021.

Mme Anne-Michèle Enggist, municipale, annonce que normalement il ne devrait plus y avoir d'élèves scolarisés à Missy, mais que rien n'est définitif tant que les enclassements ne sont pas fait et que la construction du collège de la Coulaz n'est pas terminée.

M. Alain Galliker rappelle que les ponts sont les endroits choisis par le service du feu pour l'utilisation des motopompes. Cette information est à prendre en considération dans le projet de revitalisation de la Petite-Glâne.

La parole n'étant plus demandée, **Mme Lise Bettex, présidente**, clôt la discussion et rappelle les décisions prises. Elle prie d'agender la prochaine assemblée qui aura lieu le 16 mars 2021. Elle remercie les conseillers/ères d'avoir retourné le formulaire pour le paiement des indemnités et indique que le versement suivra prochainement.

M. Olivier Thévoz, syndic, rend hommage à M. Edmond Thévoz, ancien syndic. Il établit une rétrospective de son engagement pour la commune et salue sa mémoire.

Mme Lise Bettex, présidente, rappelle que les fenêtres de l'Avent illumineront le village. De plus, elle félicite deux conseillers : M. Mickaël Buffier pour la naissance de Maéva et M. Vincent Bardet pour l'arrivée d'Eline.

Après avoir donné les indications de sortie, **Mme Lise Bettex, présidente**, remercie chacun pour sa présence et souhaite de belles fêtes de fin d'année.

M. Charles Thévoz remercie la municipalité pour son excellent travail ainsi que pour sa proposition de continuer son engagement. Comme mentionné tout à l'heure, les candidats/tes intéressés sont les bienvenu(e)s.

La séance est close à 20h50.

POUR LE CONSEIL GENERAL

Missy, le 15 décembre 2020

La présidente :



L. Bettex



223

La secrétaire :



B. Wolf